République Française Département des Vosges **LÉPANGES-SUR-VOLOGNE**

Nombre de membres Séance du mardi 16 mai 2023 à 20 heures 30

en exercice: 12 L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement

convoquée le 10 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Virginie

Quorum: 7 GREMILLET.

<u>Présents:</u> 9 <u>Sont présents:</u> Virginie GREMILLET, Philippe PARADIS, Gérard

VILLEMIN, Jessica EMERAUX, Anne-Marie FREUDENBERGER, Audrey

<u>Votants</u>: 11 HERRMANN, Reynald HONORÉ, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT

Représentés: Monique AMET par Virginie GREMILLET, Wilfried AGATY

par Philippe PARADIS

Absents : Aurélie RINGER

Secrétaire de séance: Audrey HERRMANN

Le procès-verbal du 12 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire annonce la démission de Madame CHASSAING Magalie.

DE 2023 038: ANNULATION - FERMETURE DE CLASSE POUR LA RENTRÉE 2023-2024

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-025 SUITE À LA NOTIFICATION DE LA PRÉFECTURE DES VOSGES

Madame le Maire fait part aux membres présents que suite à une demande d'annulation par certains conseillers municipaux, la Préfecture des Vosges a accédé à la requête et valide l'annulation de la délibération mentionnée ci-dessus pour le motif suivant : non inscription à l'ordre du jour de la convocation.

Reprise du corps de la délibération du 08 mars 2023 :

"Suite au courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges, le Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Lépanges-Prey-Deycimont est soumis à la fermeture d'une classe. Il est demandé aux conseillers municipaux de se positionner pour ou contre la fermeture d'une classe dans les écoles (maternelle et élémentaire) localisées sur le territoire communal de Lépanges sur Vologne et dont les bâtiments sont la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce sur la fermeture d'une classe aux écoles maternelle et élémentaire de Lépanges sur Vologne par 7 voix contre cette fermeture, 2 voix pour et 4 abstentions."

Après en avoir délibéré, l'annulation de cette délibération est validée à l'unanimité.

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

<u>DE 2023 039: MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE CLASSE DANS LES ÉCOLES DE LÉPANGES SUR VOLOGNE POUR LA RENTRÉE 2023-2024</u>

Suite au courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges, le Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Lépanges-Prey-Deycimont

est soumis à la fermeture d'une classe. Il est demandé aux conseillers municipaux de se positionner pour ou contre le maintien d'une classe dans les écoles (maternelle et élémentaire) localisées sur le territoire communal de Lépanges sur Vologne et dont les bâtiments sont la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à la majorité des membres présents POUR le maintien d'une classe aux écoles maternelle et élémentaire de Lépanges sur Vologne.

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Refus de vote : 1 (PRÉVOT Dominique)

Affaires diverses

1. Nettoyage du cimetière

Du lundi 22 mai au vendredi 26 mai les matins.

2. Arrêt maladie Dominique

Les agents communaux de Bruyères viendront lundi 22 mai pour un entretien de la traversée de la commune.

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, une demande de stage en espace vert a été déposée par un membre des Chantiers Eau et Pierre de Corcieux. La personne intéressée est une habitante de la commune.

Concernant l'entretien des espaces verts des écoles de la commune, une demande de mise à disposition de l'employé communal a été envoyée à la mairie de Deycimont, commune membre dy SRPI Lépanges - Prey - Deycimont.

3. Chauffage de l'école maternelle

Le pilotage du chauffage de l'école maternelle présente des faiblesses. Un devis a été demandé à l'entreprise LEPAUL de Deycimont, il s'élève à 19 000 euros. Madame le Maire va recevoir M. LEPAUL pour en discuter.

4. Toiture de l'école maternelle

L'entreprise de couverture LEROY Ludovic débutera les travaux semaine 20 si la météo le permet.

5. Prochaine réunion de conseil municipal

Le mardi 23 mai 2023 à 20h30 à la mairie.

6. Aménagement au centre du village

Reynald HONORÉ informe qu'en bas des escaliers qui longent le bureau de tabac, des rondins de bois pourissent. Il faudrait les remplacer.

7. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

La commune n'a pas reçu de renseignements complémentaires pour le moment. Cependant, il existe le Loca-Pass qui permet la prise en charge du dépôt de garantie au même titre que le FSL.

8. Lecture de courriers par Reynald HONORÉ

Reynald HONORÉ demande l'autorisation de lire les courriers de Magalie CHASSING et Aurélie RINGER notifiant à Madame le Maire leur démission. Il indique avoir eu leur consentement. Madame le Maire refuse car celui de Madme RINGER Aurélie ne lui est pas encore parvenu officiellement et ces courriers lui ont été adressés personnellement.

9. Antenne Téléphonie Mobile - Champ des Aulnes

Annie FREUDENBERGER se demande pourquoi elle se situe si près des habitations. Gérard VILLEMIN explique qu'il était indispensable de l'installer en bordure d'un chemin communal qui, au delà n'est plus cadastré. De plus, l'emplacement avait été ciblé pour que la couverture téléphonique soit optimale sur toute la commune. Pour information, la société ATC France verse 2 000 euros par an de location de terrain.

10. Travaux sur la Route Départementale 44

Les travaux de remise à niveau des tampons d'assainissement et des bouches à clés d'eau débuteront début juin.

11. Intervention de Madame DELZERS-LUTIN Corinne

Demande si des panneaux d'informations de l'application Intramuros seront installés aux entrées de la commune - Oui, les panneaux viennent d'être livrés.

Demande à la commune d'établir 3 devis pour le remplacement du mode de pilotage du chauffage de l'école maternelle - Suite à la rencontre avec M. LEPAUL, d'autres devis pourront être demandés.

Séance levée à 21h30

Audrey HERRMANN, Secrétaire de séance Virginie GREMILLET, Le Maire